

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE

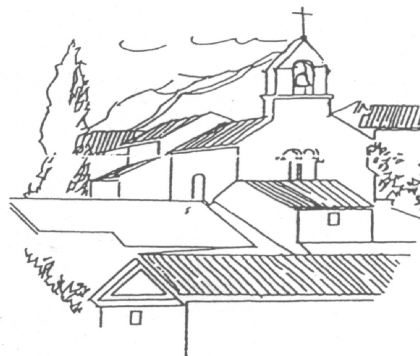
DE

FRANCILLON SUR ROUBION

26400

Tél. & Fax. 04 75 76 02 75

mairie.francillon26@wanadoo.fr



REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 01 avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Francillon/Roubion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel GAUDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2021

Présents : Jean-Michel GAUDET, Michel DAGA, Henri ANDRE, Mireille BERGER, Christian BLACHIER, Ludovic BRUYERE, Hélène COMBAZ, Christophe LEO, Marc NICOL

Pouvoir : Adeline PAPILLAT pouvoir à Jean-Michel GAUDET

Excusés : Florian DESMAREST, Adeline PAPILLAT

Secrétaire de séance : Hélène COMBAZ

Nombre de conseillers : En exercice : 11

Présents : 9

Exprimés : 10

N° 2021-03-01 CA 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020 (M49)

Le Conseil municipal, après avoir approuvé, à l'unanimité, le compte administratif eau assainissement 2020 et constaté que celui-ci faisait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 1347.92 €
- un excédent d'investissement de 9170.82 €
- Restes à réaliser section investissement de 5 000 €

décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2020 comme suit :

- au compte 002 pour 1347.92 €

Voté à l'unanimité.

N° 2021-03-02 VOTE DU BUDGET M49/ 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget EAU/ASSAINISSEMENT,

Vu les réunions de la commission des finances,

Après présentation détaillée de la proposition budgétaire, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget EAU/ASSAINISSEMENT 2021 comme suit :

- Section de fonctionnement :

- . Dépenses : 75 943 €
- . Recettes : 75 943 €

- Section d'investissement :

- . Dépenses : 54 734 €
- . Recettes : 54 734 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget M49 EAU/ASSAINISSEMENT 2021.

N° 2021-03-03 TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de l'eau, de 1,15 €/m³ à 1,20€/m³, et de modifier les abonnements et ce à partir du 01 juin 2021, au vu de l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'augmenter, à compter du 01 juin 2021 :

- Le m³ d'eau de 1,15 à 1,20 €/m³
- L'abonnement de l'eau de 90 à 95 €
- L'abonnement de l'assainissement de 75 à 80 €

compte tenu des dépenses à venir.

N° 2021-03-04 CA ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020 (M14)

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2020 de la commune, à l'unanimité, et constaté que celui-ci faisait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 108 159.63 €
- un excédent d'investissement de 176 899.95 €
- Restes à réaliser section investissement de 50 000 €

décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 comme suit :

- au compte 002 pour 108 159.63 €

Voté à l'unanimité.

N° 2021-03-05 Vote des taux d'imposition 2021 des taxes foncières

En vertu de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020 n°2019-1479 du 28/12/2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, Le taux de TFPB pour 2021 est égal aux taux TFPB communal qui est de 9.47% (inchangé) + le taux de TFPB 2020 du Département de la Drôme de 15.51% soit 9.47 + 15.51 = 24.98%

Après en avoir délibéré, les taux votés pour 2021 pour la commune, à l'unanimité, sont les suivants :

- . Bâties..... 24.98%
- . Non bâties 52 % (sans changement)

N° 2021-03-06 VOTE DU BUDGET M14/ 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
Vu les réunions de la commission des finances,

Après présentation détaillée de la proposition budgétaire, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget principal 2021 comme suit :

- Section de fonctionnement :

- . Dépenses : 220 959 €
- . Recettes : 220 959 €

- Section d'investissement :

- . Dépenses : 473 000 €
- . Recettes : 473 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget principal 2021.

N° 2021-03-07 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 EAU/ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 du budget M49, Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur municipal de la Commune et déclare qu'il est conforme aux écritures du compte administratif 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 pour la M49 (Eau/assainissement) du receveur municipal.

N° 2021-03-08 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 du budget M14, Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur municipal de la Commune et déclare qu'il est conforme aux écritures du compte administratif 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 pour la M14 du receveur municipal.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNES AU REGISTRE.